

10 décembre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la Journée des droits de l'homme**

Excellences, Distingués délégués,

Promouvoir le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, est l'une des missions fondamentales des Nations Unies. Les droits de l'homme sont, avec la paix et la sécurité et le développement, les piliers du système des Nations Unies.

En ce jour, nous célébrons la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. La Déclaration s'inspire des valeurs des grands systèmes religieux et philosophiques. Elle tire sa force de l'aspiration des peuples, partout sur cette planète, en faveur d'un monde de paix, de justice et de développement, un monde où règnent la liberté individuelle, la démocratie et l'état de droit.

La Déclaration est l'un des documents les plus universels : elle a été traduite dans plus de 300 langues et dialectes, de l'abkhaze au zoulou, dans le but de promouvoir une langue commune à tous : la langue des droits de l'homme.

En ce jour, nous devons remercier tout particulièrement les défenseurs des droits de l'homme qui, dans le monde entier, œuvrent pour que la Déclaration universelle ne reste pas lettre morte et devienne bien réalité. Ces hommes et ces femmes sont amenés à prendre des risques ; souvent ce sont aussi leurs familles qui sont mises en danger.

Trop de militants, de par le monde, sont la cible d'abus, de harcèlement, d'intimidation, de diffamation, de menaces de morts. Ils sont battus, torturés, parfois exécutés. Trop de militants sont victimes de fausses accusations, d'arrestations arbitraires, de jugements inéquitables et d'emprisonnements injustifiés. Leur liberté de mouvement, d'opinion et d'expression ainsi que leur liberté de rassemblement et d'association sont souvent sérieusement mises à mal.

Les militants qui s'élèvent contre la discrimination courent en outre des risques particuliers parce qu'ils défendent les plus vulnérables dans nos sociétés.

En dépit de ces difficultés, les défenseurs des droits de l'homme font un travail remarquable. Pour moi, c'est sûr, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui sans leur engagement et leur courage.

En effet, l'Assemblée générale bénéficie largement de leur travail. Ils apportent une perspective du terrain à nos débats et les font progresser, ils galvanisent notre action, ils ont souvent un rôle de pionniers, ils posent ainsi les fondements du processus intergouvernemental qui a lieu à l'Assemblée générale.

Le rôle des militants des droits de l'homme est reconnu et en particulier une Rapporteuse spéciale sur la situation des militants des droits de l'homme a été nommée par le Conseil des droits de l'homme.

Durant les mois à venir, nous allons conduire la revue de cet important organe des Nations Unies. C'est une des priorités de ma présidence.

Le Conseil a le mandat de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et de façon juste et équitable, ainsi que d'examiner les violations des droits de l'homme, notamment lorsque celles-ci sont flagrantes et systématiques.

Il est essentiel, comme nous l'avons souligné avec le Président du Conseil que nous achevions la revue le plus diligemment possible, d'ici juillet 2011. Ainsi, nous permettrons au Conseil de se concentrer sur son mandat principal pour le bien commun, pour le bien des victimes des violations des droits de l'homme et pour le bien de leurs défenseurs.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En ce jour, je rends hommage à toutes les organisations, à tous les hommes et toutes les femmes qui consacrent leur énergie et parfois sacrifient leur vie pour s'assurer que le monde soit bien tel que le proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En tant qu'auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations Unies en est le premier dépositaire. J'en appelle donc à vous tous, ses États Membres, d'en être, de manière engagée et constructive, les garants inconditionnels et fidèles.